



Conditions de garantie

En plus de la garantie légale, MÜLLER-LICHT International GmbH, Goebelstrasse 61/63, 28865 Lilienthal, accorde également une garantie pour les produits DEL MÜLLER-LICHT sélectionnés de la durée imprimée sur l'emballage. La garantie s'applique dans l'UE et la Suisse uniquement pour une utilisation non commerciale. Les droits légaux de l'acheteur restent inchangés en cas de défauts du produit. Si un produit tombe en panne à cause d'un défaut après la date d'achat et pendant la durée de la garantie, l'acheteur obtient son remplacement gratuit, à condition que le produit a été utilisé conformément aux prescriptions de MÜLLER-LICHT. Des informations à ce sujet se trouvent sur l'emballage des produits MÜLLER-LICHT ainsi que dans les FAQ (www.mueller-licht.de/faq).

En cas de panne, le sinistre doit être signalé correctement via le formulaire de réclamation (www.mueller-licht.de/reklamation).

Le produit défectueux et une copie du ticket de caisse doivent également être envoyés à MÜLLER-LICHT International GmbH à l'adresse indiquée ci-dessous. L'entreprise MÜLLER-LICHT se réserve le droit de vérifier elle-même le cas de garantie. Le produit défectueux doit donc être envoyé afin d'analyser les erreurs.